

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: Granulé Répulsif ECOIL5%
- Code du produit: NEC
- UFI: 7T3J-WDAD-400M-7SS5
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées ·
Secteur d'utilisation
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- Emploi de la substance / de la préparation
A utiliser sur les humains et le animaux (animaux de compagnie, chevaux, etc) contre les insectes et les arthropodes.
- Utilisations déconseillées
Peut être utilisé sur les textiles, mais un test préliminaire es recommandé (risque de taches).
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité ·
Producteur/fournisseur:
VNM S.A.S.
33 allée des espagnols
12450 Calmont France
contact@vnm.fr
- Service chargé des renseignements: contact@terrium.fr
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
Tél : +33 4 77 92 99 17
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 08 00 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 - Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 07.11.2023

Numéro de version 1

Révision & Application : 07.11.2023

Nom du produit: Granulé Répulsif ECOIL5%

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
-
- 2.2 Éléments d'étiquetage
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
 - Pictogrammes de danger néant ·
- Mention d'avertissement néant
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
2-hydroxy-alpha, alpha, 4-triméthylcyclohexaneméthanol
Citronellol
 - Mentions de danger néant ·
- Indications complémentaires:
Contient des produits biocides: Huile d'eucalyptus citriodora hydratée, cyclisée (Huile CE (H/C))
- 2.3 Autres dangers
 - Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT: Non applicable.
 - vPvB: Non applicable.

FR

(suite page 2)

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.
- Composants dangereux:

CAS: 1245629-80-4	Huile d'eucalyptus citriodora hydratée, cyclisée (Huile CE (H/ C))	5%
	⚠ Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 42822-86-6 EINECS: 255-953-7	2-hydroxy-alpha, alpha, 4-triméthylcyclohexaneméthanol	<5%
	⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Skin Sens. 1, H317; ⚠ Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 106-22-9 EINECS: 203-375-0 Reg.nr.: 01-2119453995-23-XXXX	Citronellol	<0,5%
	⚠ Skin Irrit. 2, H315; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; ⚠ Skin Sens. 1, H317	
CAS: 8042-47-5 EINECS: 232-455-8 Reg.nr.: 01-2119487078-27-XXXX	Huile minérale blanche (pétrole) (sans aromatique)	5-10%
	⚠ Asp. Tox. 1, H304	

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 - Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 07.11.2023

Numéro de version 1

Révision & Application : 07.11.2023

Nom du produit: Granulé Répulsif ECOIL5%

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

FR

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités ·
Stockage:
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
 - Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
 - Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
 - Température de stockage recommandée: Température de stockage : Température ambiante
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 - Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 07.11.2023

Numéro de version 1

Révision & Application : 07.11.2023

Nom du produit: Granulé Répulsif ECOIL5%

FR

(suite de la page 3)

· Odeur:	Caractéristique Floral, citronnée
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable.
· Point d'éclair 104 °C · Température d'auto-inflammation 570 °C	
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH à 20 °C	5-6,5
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique à 40 °C:	4,1 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Non déterminé.
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,95-1,01 g/cm ³
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Visqueuse
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE)	0,00 %
· SADT (°C)	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 - Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 07.11.2023

Numéro de version 1

Révision & Application : 07.11.2023

Nom du produit: Granulé Répulsif ECOIL5%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 5)

FR

(suite de la page 4)

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
 - Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB ·
PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.
 - 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
 - 12.7 Autres effets néfastes ·
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 - Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 07.11.2023

Numéro de version 1

Révision & Application : 07.11.2023

Nom du produit: Granulé Répulsif ECOIL5%

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

(suite page 6)

FR

(suite de la page 5)

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 - Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 07.11.2023

Numéro de version 1

Révision & Application : 07.11.2023

Nom du produit: Granulé Répulsif ECOIL5%

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:

- Indications sur les restrictions de travail:

Pour accéder au tableau des maladies professionnelles :

<https://www.inrs.fr/publications/bdd/mp.html>

(suite page 7)

FR

(suite de la page 6)

- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 - Règlement (UE) 2020/878

Date d'impression : 07.11.2023

Numéro de version 1

Révision & Application : 07.11.2023

Nom du produit: Granulé Répulsif ECOIL5%

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Date de la version précédente: 07.11.2023

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR